



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 14 FEVRIER 2023

En exercice : 13 Le 14 février 2023 , le Conseil d'Administration, légalement convoqué à  
Présents : 9 18h30, s'est réuni à l'Espace Eiffel, sous la Vice-Présidence de Viviane  
Votants : 10 DECERLE

**Présents :** Mesdames DECERLE, BEGUERY, DESCAMPS, DIL, LE MANACH, MENDES, VALLEE et Messieurs LEK, LIGNEUX

**Absents :** M. LACOUX pouvoir à Mme DECERLE, Mme LE BRETON, Mme VIVIER, M. MARTINS DELGADO

**Secrétaire de séance :** Madame GENEST

N° 4	SECOURS D'URGENCE
------	-------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret N°95.562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des CCAS, modifié par le décret N°2004-1136 du 21 octobre 2004 ;

Considérant, la présentation et l'étude de 10 dossiers de demandes d'aides financières,

Considérant, le vote au sujet du dossier n°9 lors conseil du 13/09/22 qui permettait l'attribution de tickets services une fois par mois si la personne en faisait la demande (demande faite pour décembre 2022),

Considérant le refus de l'aide pour le dossier n°5 avec 6 voix contre 3,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité

**Accorde** l'attribution de 11 aides financières pour un montant global de 1595 € dont :

- 1195 € en Tickets Service
- 400 € en Mandat

**Dit** que les dépenses seront imputées sur le budget 2023 du CCAS

POUR EXTRAIT CONFORME

La vice-présidente du CCAS  
Viviane DECERLE

